

L'an deux mille vingt-trois et le lundi six novembre à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etai(e)nt présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Mmes BONILLA, BOUROU, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, GARCIN, MYARD-DALMAIS, RAMBAUD, VERDU
MM BERENDSEN (jusqu'à la délibération 1.3), DE BOISRIOU, GACHET, NOBLECOURT

Etai(e)nt excusé(e)s :

M. REPENTIN
Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), KREUTER (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES
M. BERENDSEN (à compter de la délibération 1.4)

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.7 BUDGET LES EPINETTES – DECISION MODIFICATIVE N°2

Suite au vote de la DM1 pour le budget de la résidence les Epinettes, les données budgétaires votées pour l'année 2023 sont :

- 1 244 577,81€ pour les dépenses de la section de fonctionnement
- 1 244 577,81€ pour les recettes de la section de fonctionnement
- 191 331,88€ pour les dépenses de la section d'investissement
- 191 331,88€ pour les recettes de la section d'investissement

I- Section de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont proposées à la hausse pour 5 000€. Les augmentations portent sur :

- les charges à caractère général pour 9 593€
- les dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants : -4 593€

Les recettes progressent de façon équivalente :

- autres produits de gestion courante : + 5 000€ pour les remboursements d'assurances

	Budget 2023 + DM1	DM2 2023
Chapitre 011 - Charges à caractère général	630 000,00	9 593,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	321 700,00	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 485,00	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	181 384,37	-
Chapitre 67 - Charges spécifiques	15 000,00	-
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	78 008,44	4 593,00
TOTAL DES CHARGES	1 244 577,81	5 000,00
Chapitre 013 - Atténuations de charges		
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	697 699,13	-
Chapitre 74 - Dotations et participations	377 358,31	-
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	23 136,00	5 000,00
Chapitre 77 - Produits spécifiques	-	-
Chapitre 78 - Reprise sur provisions	146 384,37	-
TOTAL DES PRODUITS	1 244 577,81	5 000,00

La subvention de Grand Chambéry reste inchangée à 124 282€.

II- Section d'investissement

La section d'investissement reste inchangée.

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative présentée ci-dessus.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17 <u>Vote</u> : Pour : 14 Contre : Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente

Christelle FAUETTA SIEYES

